

La Région Grand-Est a décidé de soutenir l'investissement pour l'adaptation des exploitations d'élevage aux aléas sanitaires et climatiques.

Ce dispositif vise à soutenir des investissements sur la période de 2019-2020 et 2021, relevant :

- des capacités additionnelles de stockage de fourrage ;
- de l'amélioration du bien-être des animaux ;
- de la sécurisation sanitaire de l'élevage.

Ce plan intitulé « préparer l'avenir » intervient à la suite du soutien à l'achat de fourrages mis en œuvre dès l'automne 2018 par la Région Grand Est pour réhabiliter le potentiel de production agricole endommagé par l'épisode exceptionnel de sécheresse de 2018.

A quoi correspond ce programme appelé volet 1 dans le dispositif « préparer l'avenir » ?
Il concerne les investissements de matériel à venir dont le montant se situe entre 5000 et 15 000 euros pour toutes les filières d'élevage. Les investissements pris en compte sont :

- les ouvrages permettant l'augmentation des capacités de stockage des fourrages et des coproduits destinés à l'alimentation animale de l'exploitation ;
- les équipements liés à la ventilation des bâtiments d'élevage (brasseurs, brumisateurs, aération en toiture, filets brise vent, isolation) ;

- en matière sanitaire, les équipements tels que : barrières, cornadis, case de contention, porte de tri...

Comment faire la demande ?
Les éleveurs intéressés doivent remplir un dossier. Au préalable, une lettre d'intention doit être adressée à Monsieur le Président de la Région Grand-Est à Châlons-en-Champagne. Vous pourrez démarrer vos travaux dès lors que vous aurez reçu l'accord par un accusé réception de votre courrier. Il n'y a pas de date limite de dépôt de ce dossier. Cependant attention... vous ne pourrez pas déposer une demande



Le bien-être des animaux soutenu par la région Grand est

Pour la réussite du bon fonctionnement de votre bâtiment, la Chambre d'Agriculture a des solutions !

« Donnez un second souffle à votre bâtiment ! »

4 étapes pour améliorer l'ambiance de votre bâtiment

Entretien individuel en tenant compte des pratiques et des inquiétudes

Observations et mesures

- identifier un contexte à risque
- comparer avec les recommandations
- utiliser des outils de mesures

Rendu du diagnostic

Plan d'action et suivi :

- Modifications techniques à apporter au bâtiment
- Amélioration des pratiques sanitaires et zootechniques
- Etablir ensemble le suivi adapté

Une équipe de conseillers techniques à votre service.

Contact service bâtiment de la Chambre d'agriculture des Vosges :
Patrice Biannic - 03 29 29 23 27 - 06 85 94 88 08 - patrice.biannic@vosges.chambagri.fr

pour ce plan « Préparer l'avenir » la même année qu'un dossier PCAE (plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations).

Nous vous rappelons également que la Chambre d'Agriculture réalise des diagnostics « Ambiance et Confort » dans les bâtiments. Le diagnostic est une étude pour connaître les besoins en venti-

lation et apporter des solutions. N'hésitez pas à faire un point sur cette notion, elle est importante quelle que soit la saison.

Patrice Biannic
Conseiller bâtiment
03 29 29 23 27/06 85 94 88 08
patrice.biannic@vosges.chambagri.fr
Chambre d'Agriculture des Vosges

Contacts

Les conseillers bâtiment de Chambre d'Agriculture vous renseignent et vous accompagnent, n'hésitez pas à les contacter.

Pôle ouest : Patrick Rollot
03 29 29 23 26/06 86 25 05 27
Pôle centre :
Jean Marc Esteveny
03 29 29 23 24/06 33 43 68 85
Pôle est : Patrice Biannic
03 29 29 23 27/06 85 94 88 08

BLOC NOTES

► **Formation vivea «chien de troupeau» perfectionnement**
Durée : 3 jours - 1^{er} jour le 3 juin 2019 - Préalable : avoir réalisé le vivea «chien de troupeau» initiation - Contact : Dominique Candau au 06 87 78 92 33

► **Tour de plaine cultures :**
Groupe Rambervillers Epinal : 15 avril rdv à 13h45 à Vaudeville (Hangar Gaec du Rupt Munier)
Groupe Centre plaine : 17 avril rdv à 10h devant l'église de Valfroicourt
Groupe 30 000 Rives du Coney : 18 Avril rdv à 13 h45 à Reblangotte - Gaec des Houx - Charmois l'Orgueilleux
Contact : Benoit Brouant au 06 75 87 97 08

L'Echo des Prairies

Conseils de la semaine

15

Prochains RDV Bout de prairies :

Ces rendez vous seront l'occasion de parler des chantiers d'ensilages : quel stade optimal pour concilier qualité et quantité d'herbe ? Faut-il utiliser des conservateurs ?

Pour ceux qui le souhaitent, nous collecterons aussi des échantillons pour analyser les indices de nutriments phosphore et potasse (plus de précisions dans les échos des prairies)

Prochains RDV dans vos pôles

Pôle ouest : jeudi 25 avril à 10h30 – lieu à préciser

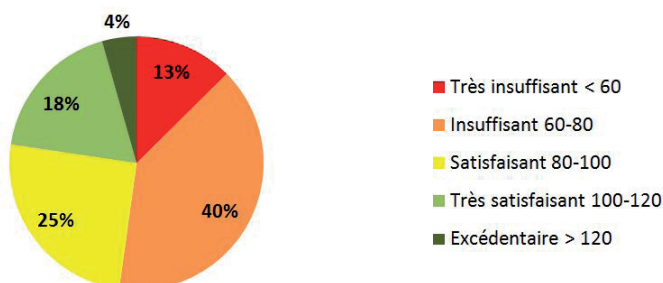
Pôle centre : jeudi 25 avril à 14h – lieu à préciser

Croissance	
Parcelle	Croissance en kg MS/ha/j
Vagney (400m)	60
Basse sur le Rupt (880 m)	0

Sommes de températures			
	Neufchâteau (370m)	Epinal (320m)	Vagney (800m)
Somme de température au 07/04	433 C.j (+49°C par rapport à la semaine passée)	436 °C.j (+48°C)	360 °C.j (+41°C)
Prochain seuil	500 °C.j, épi à 5 cm – Arrêt du déprimage		

iK de 2014 à 2018

(159 échantillons Chambres de Lorraine- Arvalis)



Indices de nutrition : ça sert à quoi ?

Les indices de nutriments permettent de déterminer le niveau de nutrition d'une plante en phosphore et potasse. Cela peut être différent de l'analyse de sol classique qui est peu fiable en prairie permanente. Le score donné par l'analyse de nutrition doit se situer idéalement à 100. Selon la situation de la parcelle, on pourra réajuster la fertilisation de fond de la prairie. Sur les campagnes d'analyses de 2014 à 2018, plus de la moitié des prairies étaient carencées en potasse. Des essais vosgiens ont montré que sur des parcelles carencées, l'apport de 60 unités de potasse ont permis un gain de presque 1tMS/ha dès la première année par rapport au témoin. On observe aussi au bout de quelques années bien plus de légumineuses dans la modalité avec de la potasse que dans la modalité azote solo.



Pour toute information, n'hésitez pas à contacter la Chambre d'Agriculture des Vosges
17 rue A. Vitu
88026 Epinal cedex
Tél 03 29 29 23 23
Fax 03 29 29 23 60
contact@vosges.chambagri.fr
Site : www.vosges.chambre-agriculture.fr

« La Chambre d'Agriculture des Vosges est agréée par le Ministère de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multisites porté par l'APCA. »